

Titres d'identité : pièces à fournir

Uniquement sur rendez-vous sur montsaintaignan.fr ou au 02 35 14 30 00

POUR UNE PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire du représentant légal et de l'enfant : prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt et au retrait.

Pré-demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport sur <https://ants.gouv.fr>

Fournir le récapitulatif ou le numéro de la pré-demande lors du RDV **ou** formulaire Cerfa (disponible en mairie mais à compléter avant le rendez-vous).

Carte nationale d'identité et/ou passeport du mineur en cas de renouvellement.

Pièce d'identité du représentant légal ou du tuteur qui dépose la demande.

Dispositif de jugement de divorce ou de séparation attribuant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.

En cas de garde alternée : fournir une convention amiable signée par les deux parents avec des pièces d'identité et justificatifs de domicile des 2 parents.

POUR UNE PERSONNE MAJEURE

Présence obligatoire

Pré-demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport sur <https://ants.gouv.fr>

Fournir le récapitulatif ou le numéro de la pré-demande lors du RDV **ou** le formulaire Cerfa (disponible en mairie mais à compléter avant le rendez-vous).

Carte nationale d'identité et/ou passeport expiré.

POUR TOUS

Timbre fiscal

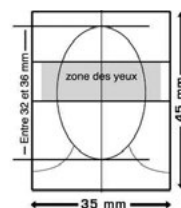
En bureau de tabac ou sur le site internet <https://ants.gouv.fr>

- Pour la CNI, **uniquement en cas de perte ou vol** : un timbre fiscal de 25€.
- Pour le passeport, un timbre fiscal de :
 - 86€ pour un majeur, validité 10 ans;
 - 17€ pour un mineur entre 0 et 14 ans, validité 5 ans;
 - 42€ pour un mineur entre 15 et 17 ans, validité 5 ans.

1 copie d'acte de naissance de moins de 3 mois (si passeport et/ou carte d'identité expiré(es) depuis plus de 5 ans **ou** première demande. Si vous êtes né(e) dans une commune reliée à Comedec, vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance.

1 photo de **moins de 6 mois**

- Format : 35x45 mm, taille du visage : de 32 à 36 mm;
- Fond uni de couleur claire, non découpée;
- Tête centrée et prise de face, visage et cou découverts, expression neutre et bouche fermée, yeux fixant l'objectif, les oreilles doivent être dégagées, cheveux sans foulard, barrette, serre-tête, etc.
- **Lunettes très fortement déconseillées.**



1 justificatif de domicile de **moins d'1 an** à vos nom et adresse (avis d'imposition, quittance de loyer d'un bailleur social ou d'une agence immobilière, attestation d'assurance habitation, facture eau, électricité gaz, téléphonie/internet).

Vous habitez chez un proche (parent, ami...), fournir les documents suivants : photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant, attestation de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui et justificatif de domicile de moins d'1 an à son nom et à son adresse.

POUR MODIFIER UN NOM D'USAGE

Nom d'époux(se) : fournir la copie de moins de 3 mois de l'acte de naissance mentionnant le mariage ou de l'acte de mariage.

Veuvage : acte de décès de l'époux(se).

Divorce : soit le jugement mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-époux(se), soit l'autorisation de l'ex-époux(se) + CNI de l'ex-époux(se).

Pour un mineur : fournir une autorisation écrite de l'autre parent (qui ne fait pas la démarche) + photocopie de sa CNI, ou déclaration sur l'honneur du seul parent qui fait le choix du nom d'usage pour le mineur + attestation du mineur de + de 13 ans.

La remise des nouveaux titres d'identité se fait uniquement sur rendez-vous dans les 3 mois qui suivent la réception du SMS